Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 77 (1941)

Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXVIIe ANNÉE — No 15 19 AVRIL 1941

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Contrat d'assurance.* — *Places au concours.* — *Pour les mobilisés pendant les vacances.* — *Société évangélique d'éducation.* — GENÈVE : U. I. P. G. : *Au secours des enfants.* — U. I. P. G. MESSIEURS : *Communication.* — *Grain de bon sens.* — U. I. P. G. — DAMES : *Compte rendu de l'assemblée du 2 avril.* — NEUCHATEL : *Fonds scolaire.* — INFORMATIONS : *Chez nos voisins.* — *Bibliographie.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : E. DOTTRENS, d'après H. ADRIAN : *Vallée du Rhône à Sierre (Tableaux scolaires suisses).* — P. HENCHOZ : *Les qualités d'un livre de lecture élémentaire telles qu'on les concevait il y a nonante ans.* — GEORGES DURAND : *Deuxième note sur la multiplication.* — RÉCITATION : GOTTFRIED KELLER : *Frühlingslaube.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

CONTRAT D'ASSURANCE

Nous rappelons à nos membres le contrat signé entre la Société vaudoise de Secours mutuels et la S.P.V., contrat qui a paru dans le No 8 du *Bulletin corporatif*, le 1er mars 1941. Nous espérons que cette convention n'aura pas passé inaperçue et que nombreux seront ceux qui voudront bénéficier des réels avantages qu'elle procure. Les présidents de section sont priés de signaler dans leur entourage l'existence de ce contrat d'assurance collective. On obtient les bulletins d'admission auprès de la Société vaudoise de Secours mutuels, rue Pierre Viret 1, à Lausanne.

Que ceux qui n'ont plus en main le contrat susmentionné veuillent bien nous le faire savoir ; nous leur en expédierons immédiatement un exemplaire. ED. B.

PLACES AU CONCOURS

Primaire supérieur : Ormonts-dessus (22 avril).
Instituteurs : Mollens ; Prangins ; Sullens (22 avril).
Institutrices : Crissier (22 avril). Ecublens ; Yverdon, 3 pl. (29 avril).
Maîtresse semi-enfantine : Crissier (22 avril).
Travaux à l'aiguille : L'Abbaye ; Corcelles s. Concise (22 avril).

POUR LES MOBILISÉS PENDANT LES VACANCES

Nous avons lu, avec une vive satisfaction, dans le *Bulletin officiel* de mars, les nouvelles dispositions admises le 27 décembre par le Conseil d'Etat, et modifiant l'arrêté du 16 février 1940. Désormais, les maîtres qui feront en une année neuf mois d'enseignement, bénéficieront de leur traitement complet pendant trois mois de vacances. — Pour six mois

d'enseignement, deux mois de vacances payées intégralement, — pour trois mois, un mois de vacances.

Une précision encore : la modification de l'arrêté du 16 février entre en vigueur *dès le 1er janvier 1941* et non pas dès le 31 octobre, comme quelques-uns l'ont cru tout d'abord.

Une injustice est ainsi réparée. L'an dernier, le comité S.P.V. et le président des maîtres secondaires étaient intervenus à ce sujet auprès des services de l'enseignement qui avaient d'emblée approuvé, puis soutenu leur démarche. Le Département des finances opposa un refus catégorique ; dès lors, il est revenu à une plus exacte compréhension des choses. L'attitude bienveillante de notre Conseil d'Etat sera un puissant encouragement pour nos collègues soldats comme pour les non-mobilisés, qui sentaient toute l'injustice de la retenue de traitement pendant les vacances. A. C.

SOCIÉTÉ ÉVANGÉLIQUE D'ÉDUCATION DU CANTON DE VAUD

Cette association tiendra sa séance ordinaire de printemps le samedi 3 mai 1941 à Lausanne, salle Tissot, au Palais de Rumine, dès 14 h. 30.

A l'ordre du jour figurent quelques communications présidentielles, un culte d'ouverture par M. Max Vernaud, pasteur à Lausanne, une conférence d'actualité par M. Jules Laurent, inspecteur scolaire, sur *Le conflit des générations.*

La sagacité et le sérieux qui caractérisent M. Laurent, notre ancien président, sont pour nous la garantie d'une conférence intéressante, utile et nécessaire au premier chef en ces temps-ci particulièrement. Fidèles à nos principes, réunissons-nous nombreux, membres et amis, discutons et prenons de sages et fermes résolutions.

A l'issue de la séance, thé familier, inscription de nouveaux membres. Cotisation annuelle : 1 franc. (Compte de chèques postaux II.7269.)

Le Comité.

GENÈVE

U. I. P. G. — DAMES ET MESSIEURS AU SECOURS DES ENFANTS

Chaque jour accentue les difficultés qu'éprouve la population française à se ravitailler. Les stocks sont épuisés, la prochaine récolte encore bien loin. Des millions d'êtres n'ont qu'une nourriture insuffisante. La crise des transports ne fait qu'ajouter à la pénurie générale.

Les effets de cette situation catastrophique sont particulièrement dangereux pour les enfants. Déjà affaiblis par les chocs nerveux éprouvés au cours de l'an dernier, la plupart d'entre eux dépérissent par sous-alimentation. Produits lactés, farineux, aliments vitaminés, tout leur manque. Le rachitisme s'étend. L'avenir de milliers et de milliers d'enfants se joue à quelques kilomètres de nous. Allons-nous rester les

spectateurs indifférents, insensibles de cette tragédie ? Ou bien allons-nous saisir l'occasion de montrer ce que peuvent l'esprit d'entr'aide et la solidarité ?

Ces enfants dans la misère, ils ressemblaient à ceux que nous voyons chaque matin, dans nos classes, dans nos préaux. Ils étaient, comme les nôtres, turbulents, espiègles ou studieux. Les privations les affaiblissent, les rendent tristes et silencieux. A leur sort, nous voulons intéresser leurs camarades de Genève qui doivent savoir qu'on a besoin de leur aide. Nous demandons à tous nos collègues de faire sentir à leurs élèves la valeur d'un geste d'entr'aide généreux et désintéressé, en faveur d'enfants misérables. La meilleure façon de les aider, c'est de parrainer l'un d'entre eux. Avec dix francs par mois, on peut éviter à un enfant les affres de la faim. Nous espérons que notre appel sera entendu. Un prochain article indiquera les diverses façons de se grouper pour apporter sa part à l'œuvre commune. Mais dès à présent, pensez-y et rappelez-le autour de vous. J. BORSA. R. JAQUET.

(Cartel suisse de secours aux enfants : section de Genève.)

U. I. P. G. — MESSIEURS — COMMUNICATION

Le Comité de l'U. I. P. G. a demandé au Département de continuer à adresser aux membres du corps enseignant la fiche indiquant le montant légal du traitement annuel et le total des diverses retenues que subit le salaire. *C'est l'U. I. P. G. qui avait obtenu, en 1937, l'envoi de cette fiche qui rend de très grands services aux membres du corps enseignant.*

Le Département vient de répondre affirmativement à notre demande, mais nous avise que, du fait de la mobilisation, la fiche sera envoyée avec un certain retard... Nos collègues la recevront donc prochainement.

Nous nous proposons, d'autre part, de demander que le détail des retenues que subit le salaire des *fonctionnaires mobilisés* soit adressé à chaque intéressé à la fin de l'année. C. D.

GRAIN DE BON SENS

A l'ouest — et ce n'est point sans tristesse que nous en parlons — il y a du nouveau.

On a voulu accuser l'école et l'esprit de déchristianisation d'être les seuls auteurs de tous les maux dont souffre notre voisine éprouvée.

Certains firent grand cas, chez nous, des actes du gouvernement français concernant la restauration morale, le retour au christianisme, les procès de tendance. Et l'on reprit le slogan : Une Suisse fédéraliste, corporative et *chrétienne*. Comme si notre Suisse était peuplée de Zoulous et de Parongas. Et, parce que le nom de Dieu prenait place à l'école, la République était sauvée.

Au bout du lac, du côté qui penche, certains se prirent à vouloir aussi « adapter, modifier, réformer ... » Pourtant, la paix confessionnelle règne chez nous, et l'on fait preuve d'un louable esprit de compréhension mutuelle.

Voici que M. Jérôme Carcopino, secrétaire d'Etat chargé de l'éducation nationale, nous apporte le message suivant : « Le nom de Dieu, supprimé en 1923 par M. Léon Bérard, rétabli le 23 novembre 1940 par M. Chevallier, fait place dorénavant dans les écoles laïques de France à ces mots : valeurs spirituelles, patrie, civilisation chrétienne ; la liberté de la conscience est un gage d'union nationale, on collabore, on se réconcilie. »

Nous applaudissons des deux mains.

Et le secrétaire d'Etat français de citer la vieille et sage maxime paysanne : « L'instituteur à l'école, le curé à l'Eglise, l'instituteur ami du curé ».

Nous n'avons jamais dit autre chose.

* * *

En ce qui nous concerne, nous ne pouvons que répéter une fois encore que nous tenons essentiellement à la liberté de conscience et au respect des convictions de chacun. « Notre conception de l'école — et c'est l'occasion de le répéter aussi — nous a valu la paix et cela est d'un poids considérable dans le débat. » CH.-E. D.

U. I. P. G. — DAMES

COMPTE RENDU

de l'Assemblée générale du 2 avril 1941.

Communications du Comité.

Fédération des Fonctionnaires : Le Comité a été constitué ; il n'a accepté ses charges que s'il arrivait à ramener tout le corps enseignant secondaire au sein de la Fédération. Son plan de travail est le suivant :

1° examen du budget 1941 ;

2° organisation d'une Commission de consultation ;

3° élaboration des statuts des fonctionnaires ;

4° propositions d'économies.

L'U. I. P. G., section des Messieurs, a renouvelé son Comité, ainsi que l'*Amicale des Ecoles enfantines,* où Mme Maystre a dû se laisser réélire présidente.

Nous entendons ensuite les *Rapports de nos déléguées aux différentes commissions :*

Mme Unger nous lit tout d'abord un compte rendu instructif et fort intéressant de Mme Jaquet qui a représenté l'Union à Berne, lors de l'assemblée de l'Alliance des sociétés féminines suisses.

Mlle Seidel, retenue par la maladie, a envoyé un rapport sur l'activité de « Pro Familia » : Le nombre des divorces augmente chaque année ; la préparation au mariage est insuffisante.

Mlle Baechler nous parle du Cartel d'hygiène sociale et morale. Ses activités sont nombreuses : Maison d'accueil pour prostituées majeures ; Police féminine ; Lutte antivénérienne ; Office de consultations matrimoniales ; Protection de la jeunesse, etc.

Mlle Richard présente son rapport sur la Commission radio-scolaire ; si les grands jouissent pleinement des auditions, les petits, par contre, ne savent pas encore écouter sans voir la personne qui leur parle et les avis sont très partagés quant à l'intérêt que les enfants ont manifesté pour ces courtes séances de contes et de musique. Il serait intéressant, à ce sujet, que des collègues écrivissent à Mlle Richard, Ecole de Malagnou, ce qu'elles pensent de ces émissions pour les petits, qu'elles envoient leurs critiques et leurs suggestions. Certaines personnes ont été étonnées de la façon dont quelques élèves des degrés inférieurs ont répondu aux questions posées sur les auditions, alors qu'ils avaient l'air de ne pas s'y intéresser réellement.

Mme Moret-Ries nous parle ensuite de l'*Ecolier Romand :*

Il serait désirable qu'un contact plus étroit fût établi entre l'école genevoise et *L'Ecolier Romand*. Genève n'a que très rarement des propositions à faire à la rédaction du journal.

La documentation concernant l'activité manuelle des jeunes filles n'est pas assez nombreuse. Mme Moret-Ries serait reconnaissante aux collègues qui lui enverraient quelques modèles de travaux inédits que l'*Ecolier Romand* publierait sous leur nom avec grand plaisir.

Pour terminer, nous entendons le rapport de Mlle Lavanchy, sur la C. I. A.

D'une façon générale, la situation de la Caisse s'est aggravée depuis quelques années et nous serons certainement appelées à consentir de nouveaux sacrifices.

L'élévation de l'âge d'entrée en retraite de 50 à 58 ans n'a pas apporté de sérieuses économies, et il est très probable que cette mesure sera rapportée au bout de 3 ans.

* * *

N. B. Nous nous excusons des inexactitudes du compte rendu de l'Assemblée générale administrative du 22 février, paru dans l'*Educateur* du 8 mars, et nous rectifions de la façon suivante :

L'Association des ménages de fonctionnaires a pour déléguée Mme Jaquet.

La *Commission de nomination* est formée de Mmes Lavanchy, Miffon, J. Richard, Unger et Mongenet.

Déléguée à l'*Ecolier Romand :* Mme Moret-Ries. H. B.

NEUCHATEL

FONDS SCOLAIRE

Nous avons dit, dans notre chronique du 22 mars que, depuis le 1er janvier 1941, l'administration du Fonds scolaire est entre les mains du département de l'Instruction publique. Ce dernier n'a pas voulu se charger plus vite de cette tâche en raison des difficultés considérables que présentait l'application des dispositions nouvelles fixées par la loi du 15 avril 1937. Il a donc prié M. Jules Decreuze, secrétaire-caissier du Fonds, de rester en fonction jusqu'à la mise au point de la nouvelle situation comptable. Ce ne fut, certes, pas une petite affaire.

Le nouveau mécanisme fonctionne à merveille et la reprise de l'administration s'est faite aisément, sans provoquer la moindre perturbation. Le changement de gérance ne s'est révélé aux yeux des pensionnaires que par le nouveau mode de paiement des rentes. La Banque cantonale s'est substituée à la poste.

Les opérations financières seront traitées par le département des Finances. Celui de l'Instruction publique aura donc la gestion générale de l'institution. C'est le second secrétaire, M. Numa Evard, qui gérera notre Fonds en même temps que celui du corps enseignant secondaire.

Les compétences du comité du Fonds seront les mêmes que par le passé. Il continuera à assurer l'application des dispositions de la Loi et à veiller sur le placement des disponibilités.

La solidité du Fonds ne sera ni augmentée, ni amoindrie par ce transfert de l'administration. Cette solidité est fonction de la structure technique de l'entreprise, structure qui ne peut être modifiée que par de nouvelles dispositions légales faisant suite à une expertise.

Dans sa séance du 22 mars, le comité du Fonds a pris congé avec beaucoup de regrets de M. Jules Decreuze, qui était en fonction depuis 1925. Le Fonds était alors en pleine réorganisation et le secrétaire-caissier, Fritz Hoffmann, venait de décéder subitement. On devine les difficultés d'une telle succession. Pour la reprendre, il fallait être familiarisé avec l'administration du Fonds et disposer de beaucoup de temps. M. Jules Decreuze, membre du Comité depuis 1911, répondait aux exigences de la situation et le secrétariat lui fut confié sans hésitation.

Après la mise au net de la comptabilité, le nouveau gérant eut à faire l'application des mesures votées par le Grand Conseil, la veille même de la mort de Fritz Hoffmann, soit le 16 novembre 1925. Cette remise en marche se fit sans qu'il y parût. Aucun service n'eut à en souffrir. M. Decreuze fit preuve, en la circonstance, d'un grand dévouement et révéla les qualités d'un excellent administrateur. Le Comité pouvait dès lors s'en remettre à ses services en toute sécurité.

M. Antoine Borel, après avoir rappelé cette première étape de l'activité de M. Decreuze, évoque le souvenir des revisions subséquentes,

celles de 1927 et de 1936. Cette dernière, qui aboutit à une refonte complète de notre institution, exigea d'innombrables recherches et travaux de statistique. M. Decreuze se dépensa sans compter dans cette nouvelle phase de son activité. Puis, comme nous l'avons dit plus haut, son zèle et son savoir-faire furent remis à contribution jusqu'à fin 1940 pour assurer la marche du régime actuel.

Au cours de son activité, M. Decreuze s'est trouvé en présence de beaucoup de difficultés. Il a dû même lutter avec ténacité pour faire œuvre de conviction, dans les débats soulevés par la dernière revision. Aussi, M. Borel rend-il un hommage sincère aux consciencieux services de son collaborateur immédiat pendant l'une des périodes les plus mouvementées de l'histoire du Fonds.

M. Borel met aussi en relief la qualité du travail de M. Decreuze. Nos livres sont des modèles du genre. A ses talents de calligraphe, M. Decreuze ajoutait le sens du travail fait avec goût et achevé dans ses moindres détails.

Puis, grâce à l'aménité de son caractère, M. Decreuze a toujours entretenu avec le président du Fonds des rapports empreints de la plus grande cordialité, auxquels M. Borel a été très sensible.

Il déclare en terminant que M. Decreuze a bien mérité du Fonds scolaire et en témoignage d'estime et de reconnaissance, lui remet un souvenir.

M. Decreuze remercie le Comité avec émotion et lui exprime de plus sa gratitude de l'avoir chargé d'une tâche répondant à ses goûts et dont l'accomplissement fut une des grandes joies de sa carrière.

Enfin, le soussigné lui fait part des sentiments de reconnaissance des pensionnaires du Fonds pour lesquels M. Decreuze fut d'une serviabilité toute paternelle.

Il souligne que son départ marque la rupture d'une tradition plus que centenaire. Depuis la création du Fonds, en 1933, la gérance de ce vieux patrimoine a toujours été confiée à un instituteur. Aujourd'hui il faut passer la main à l'administration de l'Etat. D'aucuns le regretteront. A quoi bon. L'heure n'est-elle pas aux renoncements massifs ? Et n'en exige-t-elle pas de plus durs ? J.-Ed. M.

INFORMATIONS CHEZ NOS VOISINS

Soleure. — Le semestre d'hiver s'est terminé, pour toutes les classes du canton, le 5 avril. Cette clôture quelque peu anticipée a été décidée par le département de l'Instruction publique, afin de permettre aux enfants de travailler à la campagne et de coopérer à l'augmentation des cultures. En outre, il ne fut procédé dans aucune classe à un examen, pas plus oral qu'écrit, les écoles ayant été, au cours de l'année, par trop désorga-

nisées. Bien qu'en temps ordinaire il y ait dans le canton pléthore d'instituteurs, le personnel enseignant appelé sous les drapeaux ne put pas être totalement remplacé ; des classes durent être groupées et l'on fit appel à des maîtres des cantons voisins.

Saint-Gall. — Les autorités scolaires de *Rorschach* ont aussi supprimé les examens de fin d'année dans les classes de la ville, six maîtres primaires et quatre secondaires ayant été mobilisés au cours de l'année et le service de couverture de frontières ayant désorganisé l'enseignement.

Des heures consacrées à la culture des jardins ont été introduites dans le tableau des leçons de la 7e prim. garçons et de la 8e prim. filles de cette ville.

Zurich. — A propos de la réélection des autorités scolaires du district de Zurich, fin mai prochain, le cartel des partis bourgeois vient de prendre une décision de principe : tous les membres de ces autorités âgés de 66 ans et plus, ne pourront être réélus.

D'après la *Schw. Lehrerzeitung.*

BIBLIOGRAPHIE

Neue Hefte der « Collection de Textes français. »

Sous la direction des Schw. Romanistenverbands, la maison bernoise d'Editions A. Francke S. A. publie une série de brochures pour l'enseignement du français dans les écoles suisses allemandes. L'automne dernier ont paru les six premières brochures, qui reçurent le meilleur accueil des maîtres de français. Au début de l'année scolaire, ce printemps, leur nombre se monte à 27. Il s'agit de textes d'auteurs français choisis, annotés, quelquefois abrégés, de genres divers : Pascal, La Bruyère, La Rochefoucauld, Molière, Voltaire côtoient les modernes, poètes ou prosateurs, Baudelaire, Péguy, Claudel, Jammes, France ou Jules Romains, sans oublier Tœpffer, Ph. Monnier, V. Cherbuliez et Ed. Rod.

Ces publications, quoique destinées aux élèves de langue allemande, ont leur place toute trouvée dans nos bibliothèques scolaires.

Prix de la brochure, d'une cinquantaine de pages : 90 centimes ; dans toutes les librairies.

COLLÈGUES ! Soutenez l'Œuvre des Tableaux Scolaires Suisses : faites acheter pour vos classes les tableaux qui vous plaisent et qui vous aideront dans votre enseignement !

PARTIE PÉDAGOGIQUE

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

VALLÉE DU RHONE A SIERRE *(suite)*

2. **Formation des montagnes** (Tectonique.)

Bien que le tableau ne soit en aucune façon choisi dans un but géologique, il représente un exemple caractéristique du système alpin.

Les contractions de l'écorce terrestre qui ont provoqué dans le Jura des plis simples furent bien plus intenses dans les Alpes, où elles aboutirent à la formation d'énormes plis couchés, les nappes. On reconnaît, dans le territoire Gemmi-Wildhorn, comme nulle part ailleurs, avec autant de netteté, les quatre nappes superposées que l'on décrit sous le nom de nappes helvétiques. L'axe de ces plis est orienté du N.-E. au S.-O. Il présente une inflexion dont le point le plus bas se trouve dans la région du Wildstrubel-Mont-Bonvin-Faverges. De part et d'autre de cette zone, l'axe des couches se redresse et les nappes apparaissent successivement. La nappe supérieure, celle du Mont-Bonvin, n'est représentée au sommet que par des îlots rocheux isolés, marquant sur le dos de la nappe suivante, celle du Wildhorn, la liaison entre le front et la racine de la nappe disloquée. (Voir Fig. 4.)

L'inflexion de l'axe des plis vers le S.-E. (Achsengefälle de la Fig. 3) est visible dans le tableau, surtout par la bande rocheuse qui s'incline vers la gauche à partir du Trubelnstock. Dans le groupe du Balmhorn, le plongement apparent des couches résulte non seulement de l'inflexion de l'axe, mais aussi de l'inclinaison des strates vers le N.-O.

Le groupe du Balmhorn, de la Torrentalp et les pentes entre Salgesch et la Varneralp appartiennent à la nappe de Morcles ; le grès tertiaire de la Varneralp, à la nappe des Diablerets. Par dessus s'étalent les sédiments charriés, plus anciens, de la nappe du Wildhorn : ce sont le Dogger et le Malm de la Zayettaz, du Trubelnstock et du Petit Mont-Bonvin. Le crétacé charrié de la nappe du Wildhorn repose, dans la paroi des Faverges, sur un mince bandeau tertiaire, partie la plus jeune de la nappe du Wildhorn.

Sierre s'étend dans la zone des racines des nappes helvétiques. Immédiatement plus au sud commence la zone bordière d'une autre série de nappes, les nappes pennines, qui forment les hautes Alpes valaisannes. Ces dernières sont formées par des dépôts primitifs, paléozoïques, transformés par pression et recristallisation en schistes cristallins, comme les schistes, dits de Casanna, de la nappe du Grand-St-Bernard. Leur couverture la plus jeune est formée de Trias, surtout de dolomites et de quartzites, et de schistes lustrés jurassiques qui

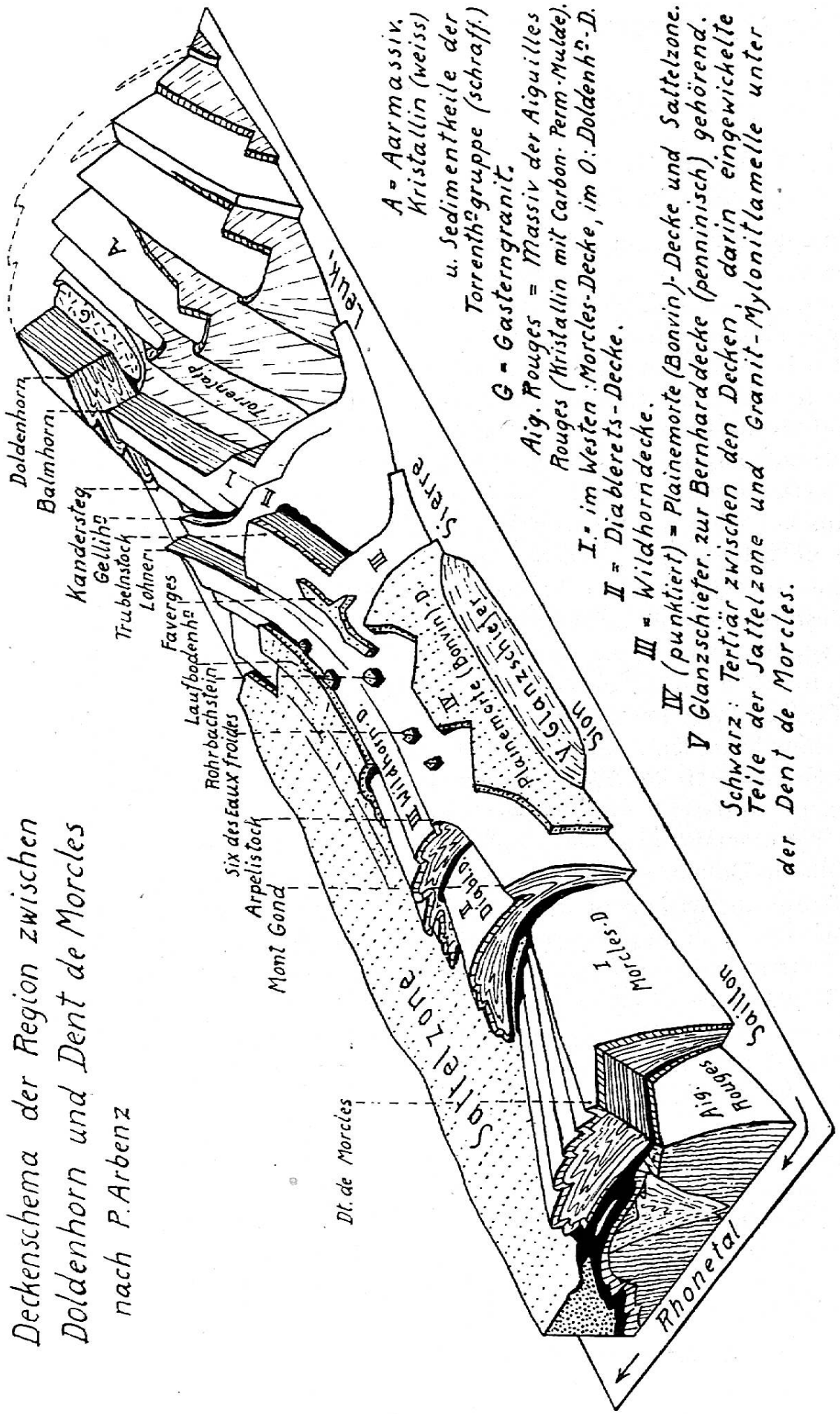

Fig. 3. — Schéma des nappes entre le Doldenhorn et la Dent de Morcles, d'après P. Arbenz.

A = Massif cristallin de l'Aar (en blanc) et couverture sédimentaire du groupe du Torrenthorn (hachures).
G = Granite de Gastern.
Aig. Rouges = Massif cristallin des Aiguilles Rouges enserrant un synclinal carbonifère et Permien.
I = A l'ouest, nappe de Morcles, à l'est nappe du Doldenhorn.
II = Nappe des Diablerets.
III = Nappe du Wildhorn.
IV = Nappe du Mont Bonvin ou de la Plainemorte et zone des cols (ponctué).
V = Schistes lustrés appartenant à la nappe pennine du Gd-St-Bernard.

En noir : Tertiaire entre les nappes et, à l'intérieur, lambeaux de la zone des Cols et lamelle de granite-mylonitisé sous la Dent de Morcles.

n'apparaissent guère que par des intercalations minces entre les nappes cristallines. Le premier plan du tableau est formé de telles roches triasiques, de la région frontale de la nappe du Grand-St-Bernard.

En principe, le lit du Rhône trace la limite entre les nappes pennines et les nappes helvétiques.

(A suivre.) Résumé d'après *H. Adrian :* E. DOTTRENS.

LES QUALITÉS D'UN LIVRE DE LECTURE ÉLÉMENTAIRE, telles qu'on les comprenait il y a nonante ans.

Les trois manuscrits présentés au concours ouvert, en 1852, par la Société vaudoise d'Utilité publique, que nous avons brièvement analysés dans notre premier article, avaient été écartés par le jury sans beaucoup de compliments. Les trois autres le furent également, mais avec un peu plus d'égards, voire même quelques regrets. Toutefois les quelques qualités qu'ils possédaient n'étaient nullement susceptibles de compenser les insuffisances et les défauts.

L'ouvrage intitulé : *Les bons écoliers* offrait un contraste marqué avec celui des *Mémoires d'Henri* par le tour enjoué qu'il mettait à évoquer les écoliers de ce temps dans leurs leçons, dans leurs jeux, dans leurs promenades et leurs courses de montagne. Il donnait des morceaux intéressants sur l'histoire suisse, sur la physique et l'histoire naturelle. Malheureusement l'originalité de l'expression, assaisonnée d'humour, était gâchée par l'incorrection du style. Ce grave défaut, joint au ton volontairement badin employé par l'auteur, fit écarter ce projet comme les trois premiers ; cela avec les considérants suivants qui sont encore bons à méditer à notre époque.

— L'originalité aide à soutenir l'attention ; mais ici elle dégénère trop souvent en plaisanteries du genre de celles de Töpffer (sic). Or cela ne peut pas convenir à un ouvrage tel que celui que vous demandez. Il y a chez les enfants plus de sérieux qu'on ne le croit communément. Si nous écrivons pour eux, que notre style ait toujours un caractère marqué de bienveillance et d'amabilité, mais aussi, et toujours, de sérieux. *Ne leur enseignons pas à goguenarder, ils ne l'apprendront que trop tôt.* — C'est nous qui soulignons.

Les deux derniers projets proposés à la Société d'Utilité publique semblaient répondre assez bien aux exigences du programme fixé. On y trouvait « des enseignements élémentaires et gradués sur la langue française, l'histoire naturelle, la physique, l'histoire et la statistique (lisez : géographie) de la Suisse, le tout accompagné, de temps en temps, de bonnes réflexions sur Dieu, sur la Providence, ou sur quelques-uns des devoirs de l'homme. Mais ces bonnes réflexions sont beaucoup trop rares, trop décousues, et elles ne présentent nullement un ensemble tant soit peu satisfaisant de doctrines ou de morale. »

En somme, trop de choses pour l'instruction, trop peu pour l'éducation.

On reprochait encore à l'un de ces deux projets d'amplifier des récits bibliques par des détails d'imagination, « ce qui ne saurait être admis dans un livre où il importe que tout soit parfaitement vrai et parfaitement sûr. » Trop d'imagination également dans un ou deux chapitres d'histoire naturelle.

Que fallait-il donc pour satisfaire ces messieurs de la Société vaudoise d'Utilité publique ; et à quel criterium les auteurs, empressés trop hâtivement de répondre à la sollicitation de leur bonne volonté, auraient-ils dû se plier ?... Les initiateurs ne le savaient sans doute pas exactement eux-mêmes, tout en sachant fort bien relever les imperfections et les maladresses de ceux qui avaient fourni un gros travail (sauf le premier !), et qui se trouvaient finalement si mal récompensés.

N'est-ce pas la conclusion, et la morale, de beaucoup de concours ouverts depuis une quarantaine d'années, dans le domaine de l'art en particulier.

Si, du moins les désillusions et les expériences, décevantes de prime abord, étaient soigneusement étudiées pour équiper ensuite un enrichissement de l'esprit créateur, un perfectionnement de la technique, non seulement chez les auteurs évincés, mais surtout pour le patrimoine général. Comme il y aurait beaucoup à dire sur ce point, je reviens à la conclusion du concours pédagogique de 1852.

Ce n'est qu'après avoir pris consciencieusement connaissance des six travaux qui leur avaient été soumis, que les membres du jury commencèrent à se faire une idée un peu nette des conditions dans lesquelles il convient de travailler à l'élaboration d'un premier *Livre de lecture.* « Titre le plus modeste et le moins prétentieux qu'il soit possible de choisir », pensait tout d'abord le rapporteur ; « la composition d'un tel livre n'exigeant ni de vastes connaissances, ni de profondes recherches, ni des qualités fort distinguées comme écrivain. »

Titre « très orgueilleux », écrit-il pour terminer ; « ouvrage très difficile à écrire et qui exige chez son auteur une réunion de qualités qui ne se rencontre que très rarement. » En sorte qu'en réalité il y aurait bien quelqué orgueil et quelque présomption à prendre la plume en disant : Je vais écrire pour l'enfance un *premier livre de lecture.*

Et la conclusion de ce concours qui n'aboutit pas [1], se trouve condensée dans ces quelques principes qui conservent une valeur permanente. C'est pour cette raison même que nous avons cru bien faire de

[1] Cependant le bureau de la Société vaudoise d'Utilité publique aurait voulu que l'un des projets fut repris et complété par les ouvrages du Père Girard. Une longue discussion, fort contradictoire, au sein de l'assemblée générale, aboutit en fin de compte à la nomination d'une nouvelle commission !

donner, dans l'*Educateur* de 1941, cette petite étude sur un essai pédagogique vieux de quatre-vingt-dix ans. Voici le paragraphe du rapport de C. A. Dapples qui énonce ces principes :

— « Si l'on réfléchit que ce *premier livre* doit renfermer ce qu'il importe le plus de dire aux enfants, ce qui est le plus propre à développer leur intelligence, à donner une bonne direction à leurs facultés morales ; que ce *premier livre* doit déposer dans leur esprit et dans leur cœur les germes précieux qui, se développant plus tard et produisant leurs fruits, pourront en faire des citoyens utiles et de bons chrétiens, on comprend que, pour répondre à ce but, un tel livre ne peut être écrit que par un homme qui possède, non seulement quant à l'esprit, mais aussi quant au cœur, des qualités rares et précieuses, jointes à une profonde connaissance du cœur humain et à une grande habitude de l'enseignement. »

Et le rapport se termine par un hommage sans réserve à l'adresse du *Père Girard*, et par une chaleureuse recommandation de ses *Manuels* de langue maternelle. « Jusqu'à ce qu'il ait paru quelque chose de plus parfait encore, on ne saurait mieux faire que de mettre entre les mains des enfants ces précieux volumes, composés avec ce but, qu'il est important de ne jamais perdre de vue : le développement de l'intelligence, l'instruction et l'éducation. »

P. Henchoz.

DEUXIÈME NOTE SUR LA MULTIPLICATION

1. Chacun sait que la multiplication 5 m. × (7) = 35 m. est une addition abrégée et que le multiplicateur (7) désigne le nombre des addendes égaux chacun à 5 m. Allant alors plus loin sur la voie de l'arithmétique proprement dite, on peut interpréter ce facteur (7) comme un rapport, c'est-à-dire comme un pont qui relie deux quantités et qui exprime la seconde (35 m.) à l'aide de la première (5 m.) prise pour unité.

Autre exemple : 6 dm. est le triple de 2 dm. mais 2 dm. sera le tiers de 6 dm. Exemple encore : 8 kg. est le quadruple de 2 kg. mais 2 kg. sera le quart de 8 kg.

* * *

2. Apparemment bien modeste, cette interprétation ouvre cependant un nouveau cycle opératoire permettant d'employer systématiquement les multiplicateurs fractionnaires et d'arriver au très important principe que voici : *tout rapport, entier ou fractionnaire, est par définition un multiplicateur, le multiplicande étant la quantité prise pour unité dans la comparaison exprimée par le rapport en question.*

Exemple : 5 litres et 30 litres.

Donc : 5 l. × (6) = 30 l. et 30 l. × ($^1/_6$) = 5 l.

Exemple : 8 kilos et 56 kilos.
Donc : 8 kg. × (7) = 56 kg. et 56 kg. × ($^1/_7$) = 8 kg.
Exemple : 12 mètres et 108 mètres.
Donc : 12 m. × 9 = 108 m. et 108 m. × ($^1/_9$) = 12 m.

* * *

3. Les lignes que l'on vient de lire résument et complètent quelque peu les idées développées déjà dans un premier article sur la multiplication et elles donnent la possibilité d'analyser les diverses figures suivantes :

$^1/_8$ m. × (3) = $^3/_8$ m. 0.1 m. × (3) = 0,3 m.

Explication : Le multiplicateur (3) exige 3 morceaux, égaux chacun au multiplicande ; or, c'est là précisément la définition d'une fraction dont le numérateur est autre que l'unité.

$^5/_3$ m. × (8) = $^{40}/_3$ m. $^5/_7$ m. × (8) = $^{40}/_7$ m.

Explication : Les dénominateurs 3 et 7 nomment la longueur prise pour unité auxiliaire ; en revanche, les deux opérations annoncent le même raisonnement et elles juxtaposent chacune 8 intervalles formés chacun de 5 intervalles égaux.

1 l. × ($^1/_5$) = $^1/_5$ l. 1 kg. × ($^3/_5$) = $^3/_5$ kg.

Explication : Le multiplicateur (nombre abstrait) exprime le rapport de la partie à l'unité tandis que le résultat (nombre concret) nomme la partie en rappelant et le rapport et l'unité choisie.

* * *

4. Les calculs précédents fournissent la clé nécessaire pour les cas moins simples.

Exemple : 7 m. × ($^1/_9$) = $^?/_?$ m.

Explication : Lorsque deux longueurs entretiennent le rapport ($^1/_9$), c'est la plus grande des deux qui est prise pour unité. Si l'on prend la plus petite pour unité, la comparaison donne le rapport (9) et l'on obtient alors, avec l'exemple donné, la multiplication inverse $^?/_?$ × (9) = 7 m. Dans ce dernier cas, le facteur (9) doit agir sur le numérateur de la fraction $^?/_?$; ce numérateur vaut donc 7 tandis que le dénominateur ne peut être que 9. Résultat $^7/_9$ m.

Autre exemple : 7 m. × ($^5/_9$) = $^?/_?$ m.

Explication : Cette écriture indique une opération double : Le multiplicateur ($^1/_9$) qui relie 7 m. à $^7/_9$ m. d'où l'on passe, à l'aide du rapport (5), au résultat $^{35}/_9$ m.

Autre exemple : $^1/_6$ m. × ($^1/_2$) = $^?/_?$ m.

Explication : Lorsqu'une longueur est la moitié d'une autre, la seconde est le double de la première.

De là, l'opération inverse $^?/_?$ m. × (2) = $^1/_6$ m.

Or, le (2) agit sur le numérateur cherché. Donc, le dénominateur inconnu doit être divisible par 2 et par 6. Résultat : $^1/_{12}$ m.

* * *

Autre exemple : $^2/_3$ m. × ($^1/_5$) = $^?/_?$ m.

Explication : L'inverse s'écrit : $^?/_?$ m. × (5) = $^2/_3$ m. On en déduit que le numérateur cherché vaut 2 ou un multiple de 2 mais que le dénominateur inconnu doit être divisible par 5 et par 3. Résultat : $^2/_{15}$ m.

Dernier exemple : $^3/_5$ m. × ($^3/_4$) = ...

Explication : Le rapport ($^3/_4$) suppose le rapport ($^1/_4$) et l'on passe de l'un à l'autre par le multiplicateur (3).

D'ailleurs, l'opération $^3/_5$ m. × ($^1/_4$) = $^?/_?$ m.
se résout par l'inverse $^?/_?$ m. × (4) = $^3/_5$ m.
Ceci prouve que l'inconnue $^?/_?$ vaut $^3/_{20}$ et, enfin,
que $^3/_5$ m. × ($^3/_4$) équivaut à $^3/_{20}$ m. × (3) soit à $^9/_{20}$ m.

* * *

5. Pour terminer, voici quatre propositions relatives au programme d'arithmétique :

a) *En cinquième :* Présentation concrète des fractions ordinaires, simplification, complication, addition et soustraction.

b) *En sixième :* Multiplicande entier ou fractionnaire, le multiplicateur étant soit un entier, soit une fraction de numérateur 1. (Même chose pour dividende et diviseur.)

c) *De 13 à 14 ans :* Multiplicateur et diviseur quelconques avec la justification géométrique.

d) *De 14 à 15 ans :* Introduction des nombres négatifs, entiers et fractionnaires. Entraînement systématique et prolongé à un calcul formel numérique qui constitue l'abécédaire de l'algèbre et que l'on utilise tout au long des études secondaires. GEORGES DURAND.

RÉCITATION

Poèmes d'auteurs suisses.

FRÜHLINGSGLAUBE

Es wandert eine schöne Sage
Wie Veilchenduft auf Erden um,
Wie sehnend eine Liebesklage
Geht sie bei Tag und Nacht herum.

Das ist das Lied von Völkerfrieden
Und von der Menschheit letztem Glück,
Von goldner Zeit, die einst Hienieden,
Der Traum als Wahrheit, kehrt zurück.

Wo einig alle Völker beten
Zum einen König, Gott und Hirt :
Von jenem Tag, wo den Propheten
Ihr leuchtend Recht gesprochen wird.

Dann wird's nur eine Schmach noch geben,
Nur eine Sünde in der Welt :
Des Eigen-Neides Widerstreben,
Der es für Traum und Wahnsinn hält.

Wer jene Hoffnung gab verloren
Und böslich sie verloren gab,
Der wäre besser ungeboren :
Denn lebend wohnt er schon im Grab.

GOTTFRIED KELLER.
(*Communiqué par A. D.*)

TEXTES LITTÉRAIRES MODE 1908

La mode était alors au veston à revers étroits et légèrement roulés. Trois boutons. Le gilet montant très haut pouvait être de fantaisie, surtout par ce bel automne. Col double empesé, assez haut. L'usage des cravates toutes faites était encore très répandu. La cravate, appuyée sur le bouton, avait toujours l'air d'être tombée au bas du col. On voyait beaucoup de nœuds-papillons et nombre de lavallières. Le pli au pantalon manquait souvent. Le rempli du bas de la jambe, simulant un retroussé, était considéré comme une élégance un peu frivole ou comme une mode de jeunes gens. Le chapeau melon semblait presque inséparable d'une mise soignée. Un feutre chasseur bords baissés, avec nœud de ruban à l'arrière, un feutre « Clemenceau » très mou, à ruban très étroit, divers types de feutres à larges bords se partageaient la faveur des messieurs d'allures plus libres. Mais beaucoup de gens achevaient de salir leur chapeau de paille, canotier ou panama.

Le 6 octobre. JULES ROMAINS.
Flammarion, édit.

Exercice de rédaction : décrire le costume masculin actuel. Dessin (pour les élèves habiles) : dessinez un Monsieur-1908.

LES LIVRES

Vom Englischunterricht, F.-L. Sack. Editions A. Franck AG., Berne.

Un professeur de gymnase a rassemblé pour ses collègues ses expériences. Fruit d'un enseignement de quatre ans et demi, les réflexions et les suggestions qu'il leur soumet sans pédanterie n'ont rien de dogmatique. Comme il le dit, les chemins peuvent être différents. Pourtant il n'est pas indifférent de savoir « comment un autre fait ».

Enseigner, pour le Dr Sack, c'est transmettre d'abord un certain bagage pratique, puis introduire les élèves à la connaissance de la culture et des mœurs anglaises, enfin faire lire quelques grandes œuvres de la littérature. L'exposé complet de ces différents thèmes concordants est plein de suggestions, de remarques, de critiques qui intéresseront vivement tous ceux qui ont à enseigner l'anglais. R. J.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

Instituteurs, institutrices ! Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !

Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :

le calcul
l'école active
le travail manuel

WILH. SCHWEIZER & Co. **WINTERTHUR**

HOTELS ET DÉPENDANCES : 145 LITS

12 MAI - 28 SEPTEMBRE 1941

Eau sulfureuse (48°), radio-active (11 unités Mâche). Eaux-mères chlorurées sodiques, bromurées et iodurées-magnésiennes. Traitement de toutes formes de rhumatisme. Affections gynécologiques. Affections des muqueuses. - Hydrothérapie - Massages - Inhalations - Bains de sable chaud - Installations modernes.

Médecin : Dr Petitpierre.

Arrangements forfaitaires, cure de 21 jours, à Fr. 300.-, 325.-, 350.- et 375.-. Majoration de Fr. 1.- par jour du 25 juin au 15 août

Renseignements par la Direction de l'Etablissement :

LAVEY-LES-BAINS - TÉLÉPHONE 203

Prêts en 12 à 24 mensualités, **sans caution,** sérieux, rapides, avantageux, **garantis discrets,** aux membres du corps enseignant. Références de 1er ordre.

Va sur place. Timbre-réponse. **Banque de Prêts S.A.,** Paix 4, **Lausanne**

Jeune fille d'instituteur

de 18 ans, avec bonne instruction secondaire, sérieuse et de bon caractère cherche place dans une famille sérieuse pour apprendre le français. Aide aux travaux de ménage. Entrée selon entente. Offres à E. Obrist-Rohrer, instituteur, Eiken (Aarg.)

A VENDRE

propriété de 2 poses, avec bois (environ 150 m³), et bâtiment en pierre comprenant 13 chambres et 3 cuisines, 1 chambre à lessive, 1 garage, 1 grange et écurie, 1 grand jardin, à Frenières sur Bex.

Conviendrait pour une **Colonie de Vacances.** Pour visiter, s'adresser à M. Félix Cherix-Croset à Frenières.

Bibliothèque nationale suisse,
B E R N E

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LA GRUYÈRE **But de courses pour sociétés et écoles**

Billet collectif à prix réduit au départ de toutes les stations C.F.F. **Grandes facilités pour trains spéciaux.** Services d'autocars pour excursions dans toutes les directions. Prière de s'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la Gruyère, à Bulle. Téléphone 85.

Les Tramways Lausannois

JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de **MONTHERON** et du **JORAT** (lignes 20, 21, 22, 23) - Belles forêts. - Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. - Téléphone 3 31 41.

Les Pléiades sur Vevey, 1400 m

Magnifique excursion à 1 h. de Vevey par la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades. Nombreuses promenades. Sous-bois et flore superbes. Renseignements sur taxes réduites pour sociétés et écoles auprès de toutes les gares et à la Direction C.E.V. à Vevey. - Téléphone 5 29 22. Buffet Restaurant au sommet.

Cours officiels d'allemand

organisés par le **CANTON** et la **VILLE** de Saint-Gall à

L'INSTITUT POUR JEUNES GENS

sur le **ROSENBERG** près **ST-GALL**

L'unique école privée suisse **avec cours officiels d'allemand. Possibilités de suivre, à côté des Cours d'allemand, les leçons dans les Sections générales de l'Ecole (Maturité-diplôme commercial).** Altitude: 800 m. s. m.
Juillet-Septembre : Cours de vacances.

Editeurs responsables : C. Grec et A. Rudhardt.

LAUSANNE, 26 avril 1941 LXXVIIe ANNÉE — N° 16

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LA GRUYÈRE But de courses pour sociétés et écoles

Billet collectif à prix réduit au départ de toutes les stations C.F.F. **Grandes facilités pour trains spéciaux.** Services d'autocars pour excursions dans toutes les directions. Prière de s'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la Gruyère, à Bulle. Téléphone 85.

Les Pléiades sur Vevey, 1400 m

Magnifique excursion à 1 h. de Vevey par la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades. Nombreuses promenades. Sous-bois et flore superbes. Renseignements sur taxes réduites pour sociétés et écoles auprès de toutes les gares et à la Direction C.E.V. à Vevey. - Téléphone 5 29 22. Buffet Restaurant au sommet.

CHATEAU D'ORON

FORTERESSE DU XIIIe SIÈCLE

Vue sur les Alpes. Cour ombragée. Meurtrières, souterrains, prisons, corps de garde, salle des chevaliers avec splendide bibliothèque. — Restauration sus demande. Grande salle pour sociétés. Prix spéciaux pour écoles.

Taveyannaz - Bovonnaz - Solalex - Anzeindaz

Sites incomparables — Flore alpine magnifique.
Arrêt chemin de fer : Barboleusaz — Tarifs spéciaux pour écoles et Sociétés.
Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chesières.

CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE VILLARS - BRETAYE

Bretaye sur Villars (1850 m.) site admirable au pied du Chamossaire et des parois abruptes. des Alpes Vaudoises. Jardin botanique intéressant. Parc à bouquetins et parc à marmottes Station météorologique. Lac des Chavonnes : pêche, canotage. Nombreuses excursions pour alpinistes. **Billets spéciaux pour Sociétés et Ecoles.**

HOTELS ET DÉPENDANCES : 145 LITS

12 MAI - 28 SEPTEMBRE 1941

Eau sulfureuse (48°), radio-active (11 unités Mâche). Eaux-mères chlorurées sodiques, bromurées et iodurées-magnésiennes. Traitement de toutes formes de rhumatisme. Affections gynécologiques. Affections des muqueuses. - Hydrothérapie - Massages - Inhalations - Bains de sable chaud - Installations modernes.

Médecin : Dr Petitpierre.

Arrangements forfaitaires, cure de 21 jours, à Fr. 300.-, 325.-, 350.- et 375.-. Majoration de Fr. 1.- par jour du 25 juin au 15 août

Renseignements par la Direction de l'Etablissement :

LAVEY-LES-BAINS - TÉLÉPHONE 203